



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU

Conseillers en exercice : 11
Convocation du 1^{er} juillet 2021

Maire : M. Eric GRALL
Secrétaire de séance : Mme Brigitte SIREDEY

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-huit du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de l'ÎLE-DE-BATZ, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. GRALL Éric, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Éric GRALL, Jacky PRIGENT, Armand GLIDIC, David TANGUY, Brigitte SIREDEY, Alexia CRÉACH, Christine PORTANELLI, René ROSE, Cyrille SÉITÉ.

Absents excusés : Messieurs Guy CABIOCH, Jean-Luc GAURICHON

Absents : -

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1^{er} octobre 2021
 2. Election des conseillers aux organismes extérieurs en raison de l'élection du maire :
 - Association les Îles du Ponant (AIP)
 - Syndicat Mixte de l'Horn
 - Commission communale d'appel d'offres
 3. Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités pour l'année 2022
 4. Syndicat Mixte de l'Horn : Restitution de la compétence GEMA à HLC sur les bassins-versants de la FLECHE et de la PENZE et modification des statuts
 5. Réforme des financements Caf aux collectivités locales et conventions territoriales globales : délégation de signature de la convention territoriale globale à HLC
 6. Association des Îles du Ponant : Signature du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) des îles de Batz, Molène, Ouessant, Sein
 7. Demandes de subventions pour le plateau multisports et la station d'épuration
1. **Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1^{er} octobre 2021**

Le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2021 transmis par courriel le 15 novembre 2021 et qui doit être approuvé en début de séance.

Les conseillers municipaux adoptent ledit procès-verbal à l'unanimité.

2. Election des conseillers aux organismes extérieurs en raison de l'élection du maire :

- **Association les Îles du Ponant (AIP)**
Délibération n° 2021-044

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de désigner M. Eric GRALL en tant que titulaire et M. Guy CABIOCH en tant que suppléant à l'Association les Îles du Ponant (AIP).

- **Syndicat Mixte de l'Horn**
Délibération n° 2021-045

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de désigner M. Éric GRALL, Maire, M. David TANGUY, délégué et Messieurs Cyrille SEITE et Armand GLIDIC en tant que suppléants au Syndicat Mixte de l'Horn.

- **Commission communale d'appel d'offres**
Délibération n° 2021-046

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de désigner en tant que :

- délégués titulaires :

- M. Jacky PRIGENT
- Mme Christine PORTANELLI
- M. René ROSE

- délégués suppléants :

- M. Cyrille SEITE
 - Mme Alexia CREACH
 - Mme Brigitte SIREDEY
-

3. Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités pour l'année 2022
Délibération n° 2021-047

Décide à l'unanimité pour l'année 2022 de :

- Créer les postes afférents à un accroissement saisonnier d'activité comme indiqué au tableau annexé à la présente délibération;
- Donner mandat au Maire pour toute décision en rapport avec le recrutement et la rémunération, étant précisé que cette dernière sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à chacun des emplois concernés.

ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ - Collectivité : ÎLE DE BATZ

- ANNÉE 2022 -

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	NIVEAU DE RÉMUNÉRATION	GRADE MINIMUM/ GRADE MAXIMUM	NBRE DE POSTES	DURÉE MAXIMALE
SERVICE CULTUREL	Animateur au phare	C1	Adjoint du patrimoine / Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	4	6 mois
SERVICES TECHNIQUES	Agent de collecte terrain d'hébergement	C1	Adjoint technique / Adjoint technique principal de 1ère classe	1	6 mois
SERVICES TECHNIQUES	Agent de propreté et entretien des espaces verts	C1	Adjoint technique / Adjoint technique principal de 1ère classe	1	6 mois

4. Syndicat Mixte de l'Horn : Restitution de la compétence GEMA à HLC sur les bassins-versants de la FLECHE et de la PENZE et modification des statuts
Délibération n° 2021-048

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité pour :

- approuve la Convention Territoriale Globale telle que définie avec la Caf et les autres collectivités partenaires ;
- précise que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- autorise Monsieur le maire à signer la convention ainsi que l'avenant 2022 qui détaillera le plan d'actions pluriannuel.

5. Association des Îles du Ponant : Signature du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) des îles de Batz, Molène, Ouessant, Sein
Délibération n° 2021-050

Après en avoir délibéré par à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) des îles de Batz, Molène, Ouessant, Sein, l'association les îles du Ponant et l'État.

6. Demandes de subventions pour le plateau multisports et la station d'épuration

- **Pour le plateau multisports :**
Délibération n° 2021-051

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de travaux pour le plateau multisports et notamment de solliciter les subventions auprès de l'État, du Conseil Départemental du Finistère, de la Région Bretagne et de tout autre organisme financeur de ce type de projet.

-
- **Pour la station d'épuration :**
Délibération n° 2021-052

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration et notamment de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'État, le Conseil Départemental du Finistère, la Région Bretagne et de tout autre organisme financeur de ce type de projet.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 18 h 55.

A l'ÎLE-DE-BATZ, le 18 novembre 2021

Le Maire,
Eric GRALL.

